



UN CSR NOUVELLE-AQUITAINE (Conseil syndical régional) marqué par l'inquiétude et une détermination plus que jamais renforcée

Le SNETAP-FSU a tenu son CSR de rentrée le jeudi 16 septembre 2021. Il est marqué par de fortes inquiétudes et la conviction affirmée, nécessaire de continuer à défendre collectivement l'Enseignement Agricole Public et les conditions de travail des agent.e.s.

1/ Conditions de rentrée : un mode toujours dégradé

- Une nouvelle rentrée marquée encore par la question sanitaire et les problèmes qu'elle soulève dans les établissements. Le SNETAP-FSU déplore les imprécisions de la FAQ du Ministère du 31 août 2021, particulièrement sur la question des stages et des sorties.
 - Des effectifs contrastés avec des établissements qui gagnent quelques élèves et d'autres qui sont fragilisés.
 - Des dédoublements impossibles dans certaines classes compromettant certains enseignements pratiques et pouvant amener à des situations dangereuses.
 - Le besoin récurrent de faire appel aux collègues contractuel.le.s et des recrutements afférents de plus en plus difficiles (manque de postulants).
 - Des métiers en tension et des postes non pourvus dans certaines disciplines dont les Sciences et Techniques des agro-Equipements, dans les CFAA CFPPA en particulier. Les Directions font appel à des prestataires extérieurs qui sont de plus en plus nombreux. Quelle qualité pédagogique espérer alors que paradoxalement tous les centres doivent être certifiés « qualité » en janvier 2022 !
 - Les dotations pour la mission des référents EPA2 (plan Enseigner à Produire Autrement 2) diminuées.
 - La suppression de l'heure de décharge pour les éco-délégué.e.s.
 - Des services administratifs et de « vie scolaire » en tension.
 - Des diminutions de notifications AESH.
 - Un dialogue social et un climat social très dégradés dans plusieurs établissements et la DRAAF qui semble ne pas prendre la mesure de la situation.
 - Des arrêts de travail déjà nombreux en ce début d'année.
- Etc., etc.

2/ Des réformes qui méprisent le travail des équipes pédagogiques et imposées dans la précipitation

La réforme du BAC STAV a été mise en place dans l'urgence de la rentrée alors que de nombreuses équipes en découvrent juste l'existence ! Avec d'importantes « nouveautés » :

- la suppression du CCF pour instaurer le contrôle continu (CC) qui représente 40 % de l'examen,
- des coefficients pour les disciplines aussi importantes en option qu'en matière obligatoire,
- la non-prise en compte des élèves en situation de handicap (auront-ils-elles des aménagements d'épreuves pour chaque CC ?, quels moyens en « AESH » ?),
- la transformation de l'enseignant.e en évaluateur.trice permanent.e et l'absence de réflexion sur le lien pédagogique entre l'élève et l'enseignant.e.

La réforme au pas de course du tronc commun de tous les BAC PRO et celle de 4 spécialités (SAPAT, Forêt, GMNF, Aquaculture) : des blocs de compétences, les matières scientifiques sacrifiées, l'ESC qui perd une partie de l'enseignement sur les médias, l'absence de grille horaire précise, la réforme de la 1ère et de la terminale sans considérer la 2nde !

3/ Budget 2022 : l'heure est grave !

L'année 2022 sera peut-être la plus destructrice pour nos postes avec 110 emplois à supprimer pour atteindre les 300 suppressions prévues par le plan « 2019-2022 ».

Même si le Ministre dit se battre pour éviter les moins 110, la DGER a annoncé que chaque DRAAF travaillait avec ce schéma (de - 110) pour 2022. Des fermetures de classes ne sont pas à exclure et le recours aux heures supplémentaires et aux contractuel-le.s risque d'être la norme. Il faudra se battre âprement pour défendre notre appareil de formation et tous les personnels qui le servent !

4/ Des mesures catégorielles qui ne nous satisfont pas !

- Le refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant.e.s, de CPE, d'AED, d'AESH, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux ; à la place, déploiement d'heures supplémentaires.

- Le soutien de toutes les initiatives privées de créations d'écoles comme celle d'HECTAR, d'écoles vétérinaires privées ou la vente et le démantèlement d'établissement public comme GRIGNON.

- La communication gouvernementale tout azimut, en trompe l'œil sur une « revalorisation » des rémunérations des personnels d'enseignement et d'éducation (prime d'attractivité, prime informatique) – mais pas pour tous.te.s !

5/ Vie syndicale : plus fort.e.s ensemble !

Le SNETAP-FSU se rend régulièrement dans les établissements et organise des heures d'informations syndicales à destination de tous les agents. Ces heures dites « HMI » (heure mensuelle d'information) sont un droit syndical pour tous et toutes à raison d'une réunion par mois sur le temps de travail sans perte de salaire ni obligation de rattraper les heures non faites. Renseignez- vous auprès de votre section syndicale.

6/ Les rendez-vous militants de cette rentrée

- **Le 23 septembre 2021** : appel à la grève pour **un plan d'urgence pour l'éducation** :

« **En grève et en manif !** »

- ✓ Des créations de postes ;
- ✓ Une autre politique éducative ;
- ✓ Des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières ;
- ✓ Des protections renforcées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

- Et dans la continuité : **le 05 octobre 2021** pour l'appel à la grève interprofessionnelle :

« **Mobilisé.e.s pour nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail et d'études !** »

- | | |
|---|--|
| ✓ L'augmentation des salaires ; | ✓ Un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ; |
| ✓ L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ; | ✓ La fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ; |
| ✓ Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes ; | ✓ Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail. |
| ✓ La conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ; | |
| ✓ L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et aux garanties collectives ; | |

Toutes les informations sur les sites :

- du Snetap-fsu : <https://www.snetap-fsu.fr/23-Septembre-2021-en-greve-et-en-manif.html>

- du blog Nouvelle-Aquitaine pour l'actualité syndicale de notre région : <https://regions-snetap-fsu.fr/na/category/na/>

- pour les modalités d'action locale sur le site de votre section FSU départementale : fsu**@fsu.fr

** : numéro du département

7/ Nous contacter

Pour tou.te.s informations, conseils, recommandations, contactez-nous à l'adresse :

nouvelle-aquitaine@snetap-fsu.fr



SE SYNDIQUER ?

**POUR LE MÉTIER,
POUR SOI-MÊME,
POUR LES APPRENANTS**

Les secrétaires régionaux.ales sont facilement joignables via leur adresse educagri :

Angélique BOURDALLE (0611853199) pour Poitou-Charentes

Valérie LITAIZE (0616350748) pour le Limousin

Jonathan LAPORTE (0663261364) et **Alain GODOT (0643574761)** pour l'Aquitaine

Gilles BOUCHAUD pour tout ce qui concerne le CHSCTREA

Et bien sûr **tous vos relais locaux (secrétaire, etc.)**

ADHÉRER

être informé-e,
défendu-e
avoir des représentant-es de
terrain qui portent ma voix



Le SNETAP-FSU se construit grâce aux personnels de l'EAP : s'il peut en toute indépendance nous informer et garder une analyse globalement et localement pour mieux nous défendre individuellement et collectivement, c'est grâce à l'engagement des agent.e.s et leur adhésion.

Adhérer, c'est donner de la force au collectif !

SE SYNDIQUER

donner plus de poids,
de légitimité et de
représentativité face à
l'administration



COTISER*

donner au SNETAP-FSU
les moyens de
fonctionner



**PLUS D'INFORMATIONS AUPRÈS DE VOTRE
SECRÉTAIRE DE SECTION LOCALE**
nouvelle-aquitaine@snetap-fsu.fr

*LE MONTANT DE LA SYNDICALISATION EST PROPORTIONNEL AU SALAIRE OU À LA PENSION ET 66% DE CELLE-CI EST RÉCUPÉRABLE AU MOMENT DES IMPÔTS (SAUF FRAIS RÉELS), QUE L'ON SOIT IMPOSABLE OU NON.